

**RÈGLEMENTS DU CONCOURS
CARDIO PLEIN AIR INC.
(ci-après désignée Cardio Plein Air)**

Conditions de participation au concours

- Pour participer au concours, la personne admissible doit remplir l'un ou l'autre des conditions suivantes :
 - Remplir le formulaire en ligne, disponible du 4 décembre 2023 au 18 décembre 2023 au [lien](#) en fournissant son prénom, nom ainsi qu'un numéro de téléphone et une adresse de courriel valide afin de permettre à Cardio Plein Air de le joindre.

OU

- Remplir le formulaire en ligne, disponible du 18 décembre 2023 au 8 janvier 2023 au cardiopleinair.ca (sur la page d'accueil du site Web) en fournissant son prénom, nom ainsi qu'un numéro de téléphone et une adresse de courriel valide afin de permettre à Cardio Plein Air de le joindre.
- Limite d'une participation.

Durée du concours

Le Concours « Gagne ton abonnement virtuel pour la session d'hiver 2024 » est organisé par Cardio Plein Air. Le concours se déroule du 4 décembre 2023 (9 h, HNE) au 8 janvier 2023 (9 h, HNE).

Admissibilité

Seules les personnes qui remplissent les conditions suivantes peuvent participer au concours :

- Résider de manière permanente au Québec ;
- Avoir l'âge légal de majorité dans sa province ;
- Répondre aux conditions de participation du concours ;
- Ne pas être à l'emploi de Cardio Plein Air, de ses sociétés affiliées ou de ses filiales, de ses franchisés autorisés ou être l'un de ses représentants ou fournisseurs de services pour l'offre de services par l'entremise de l'une ou l'autre des parties énumérées ci-avant ;
- Ne pas être l'enfant ou le conjoint d'une personne à l'emploi de Cardio Plein Air, de ses sociétés affiliées ou de ses filiales, de ses franchisés autorisés ou être l'un de ses représentants ou fournisseurs de services pour l'offre de services par l'entremise de l'une ou l'autre des parties énumérées ci-avant .

Coordonnées relatives à l'inscription

Pour plus de renseignements à l'égard du concours et aux modalités de participation, veuillez communiquer avec monsieur Thibault Gonnet, Directeur général :

Numéro de téléphone : 450 646-3699

Description des prix

Au terme de ce concours, trois (3) personnes désignées au hasard recevront le prix suivant :

- Un abonnement à la plateforme virtuelle d'entraînement de Cardio Plein Air, valide pour la session d'hiver 2024, d'une valeur de 109,89 \$.

Un total de trois (3) abonnements à la plateforme virtuelle d'entraînement seront offerts au hasard à trois (3) personnes différentes. Aucune garantie ni possibilité de substitution de prix n'est disponible quant à ces prix et les prix doivent être acceptés tels quels par les gagnants. Cardio

Plein Air se réserve le droit de remplacer toute portion du prix non disponible pour une raison quelconque par un autre prix de valeur équivalente.

Désignation des personnes gagnantes

- a) La sélection, au hasard, parmi l'ensemble des inscriptions valides pendant la durée du concours, sera faite le 10 janvier 2024 à 13 : 00 au siège social de Cardio Plein Air (2424 rue King Ouest, bureau 120, à Sherbrooke, J1J 2E8).
- b) Les trois (3) personnes désignées au hasard seront jointes par téléphone ou par courriel, à l'entière discrétion de Cardio Plein Air, dans les sept (7) jours suivant le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par Cardio Plein Air pendant cette période sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant.
- c) Pour gagner, le participant sélectionné doit répondre correctement et sans aide à la question d'arithmétique qui lui sera posée en plus de signer un Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité quant au prix remis. À défaut de répondre correctement à la question d'arithmétique, de se conformer au règlement du concours ou de signer et de retourner le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dans les sept (7) jours suivant sa réception, le participant sélectionné sera disqualifié, et un autre participant sera sélectionné jusqu'à l'attribution des Prix.

Réclamation des prix

- a) Suivant que les personnes ont complété l'ensemble des formalités pour être désignées gagnantes, Cardio Plein Air s'engage à fournir un code promotionnel unique par courriel à chacun des personnes gagnantes pour qu'elles puissent compléter leur inscription à l'abonnement virtuel de la session d'hiver 2024, le tout sans le paiement des frais y relatif mais après avoir complété le formulaire d'inscription requis dans le cadre du Concept.
- b) Cardio Plein Air s'engage et prend droit à diffuser les coordonnées (prénom, nom et ville) des personnes gagnantes.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix tel quel, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, Cardio Plein Air pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les trente (30) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Attribution des prix

L'un ou la totalité des prix ne sera remis aux gagnants suivant que les conditions auront été complétées par les personnes sélectionnées au hasard conformément au présent règlement. Aucun prix n'est transférable par les personnes sélectionnées. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de Cardio Plein Air.

Dans tous les cas, Cardio Plein Air ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

Organisation, conditions et conduite du concours

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité

En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toutes responsabilités Cardio Plein Air, sa société mère, toutes sociétés, fiduciaires ou autres entités juridiques contrôlées par ou liée à celles-ci, ainsi que les franchisés autorisés à exploiter le Concept développé par Cardio Plein Air et les Entraîneurs certifiés offrant des séances d'entraînement, ainsi que les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de

biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « Bénéficiaires de l'exonération ») de tous dommages et de toutes responsabilités se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, accès informatique etc.), et ce, pour tout dommage que pourrait subir le participant ou l'utilisateur final du prix, incluant notamment, mais non limitativement pour tout dommage subi résultant de l'utilisation du prix, incluant tout dommage corporel en lien avec la pratique d'exercices physiques..

Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné sera tenu de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération et lors de son inscription à l'Abonnement virtuel, le gagnant devra accepter les termes et conditions en vigueur relativement à l'utilisation dudit prix par l'utilisateur final.

Différend

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis aux tribunaux de droit commun dans le district de Saint-François, province de Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis aux tribunaux de droit commun dans le district de Saint-François uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Disqualification

Tous documents liés au Concours, notamment, mais sans limitation, les bulletins d'inscription et Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par Cardio Plein Air. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui sont incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tous concours ou promotions que Cardio Plein Air tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, d'avoir enfreint le présent règlement, par exemple, d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex : inscriptions au-delà de la limite permise) ou d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. Le participant ou toute autre personne qui tente délibérément d'endommager un site Internet, un équipement, une application ou une technologie présente dans le cadre du concours ou de porter atteinte à l'exploitation légitime du concours commet une infraction criminelle et un délit civil et Cardio Plein Air se réserve, en tel cas, le droit de dénoncer cette personne aux autorités judiciaires et d'exiger de cette personne tous les dommages-intérêts que la loi lui permet de réclamer.

Limite de responsabilité

Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toutes responsabilités relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvées avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveur ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel ou autre communication à Cardio Plein Air ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours ; (ii) toutes inscriptions en retard, perdues, volées, retardées, non reçues,

endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tous défauts de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tous réseaux, serveur, fournisseur d'accès, matériel ou logiciel que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toutes personnes la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tous dommages pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours; ; (v) tout défaut de recevoir le prix suivant le défaut par la compagnie de messagerie de livrer les prix aux gagnants, et ce, suivant la preuve que Cardio Plein Air a expédié les prix pour livraison par un service de messagerie.

Annulation, suspension ou modification du Concours

Cardio Plein Air se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toutes interventions humaines pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours comme prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec, si requise.

Fin de la participation au Concours

Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de Cardio Plein Air, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

Annulation, suspension ou modification du Concours

Cardio Plein Air se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toutes interventions humaines pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours comme prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec, si requise.

Renseignements personnels

En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par Cardio Plein Air, sa société mère, toutes sociétés, fiducies ou autres entités juridiques contrôlées par ou liée à celles-ci, ainsi que les franchisés autorisés à exploiter le Concept développé par Cardio Plein Air et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours, d'attribuer le prix et de communiquer à des fins de promotion électronique commerciale ou par l'entremise de télémarketing afin de lui faire part d'offre en matière de services d'entraînement physique selon le Concept développé par Cardio Plein Air.

Le participant consent expressément que Cardio Plein Air, sa société mère, toutes sociétés, fiducies ou autres entités juridiques contrôlées par ou liée à celles-ci, ainsi que les franchisés autorisés à exploiter le Concept développé par Cardio Plein Air collecte, conserve et utilise les renseignements personnels utiles, à savoir son prénom, son nom, son numéro de téléphone et son courriel et ce, pour une période de deux (2) ans suivant la tenue du concours. Cardio Plein Air s'engage à détruire les renseignements personnels collectés par le présent concours au plus tard le 10 janvier 2026, sauf sur demande expresse de la part d'un participant conformément aux dispositions applicables en matière de renseignements personnels. Le participant pourra faire rectifier ses renseignements personnels auprès de Cardio Plein Air le cas échéant en communiquant avec le responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse courriel confidentialite@cardiopleinair.ca.

En participant ou en acceptant un prix, tout participant ou gagnant autorise Cardio Plein Air, sa société mère, toutes sociétés, fiducies ou autres entités juridiques contrôlées par ou liée à celles-ci, ainsi que les franchisés autorisés à exploiter le Concept développé par Cardio Plein Air et ses représentants à utiliser, si requis, ses noms, adresse (ville, province), voix, déclarations,

photographies, images et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant, mais sans s'y limiter l'Internet et les médias sociaux, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération, et ce, pour une période indéfinie.

Propriété

Le présent règlement, les modalités d'inscription et les informations soumises sont la propriété de Cardio Plein Air.

Règlements

Les règlements du Concours sont disponibles au [lien](#) — 4 décembre 2023 au 18 décembre 2023, puis au [cardiopleinair.ca](#) — 18 décembre 2023 au 8 janvier 2024.